



inaptitude, versement du salaire et primes non incluses

Par **akira592**, le **06/02/2024** à **17:35**

bonjour, j'étais en arrêt pro depuis août 2022, je suis déclaré inapte par le médecin du travail depuis le 14 novembre 2023, mon employeur a repris le versement de mon salaire. lorsque je travaillais, mon employeur me versait, tous les jours, une [prime](#) d'habillage/deshabillage de 30 min ainsi qu'une prime de brisure de 30 min, ce qui faisait une prime journalière de 1h, sur ma [fiche de paie](#) actuelle, cette prime n'apparaît plus, mon [salaire](#) ne correspond pas aux heures logiquement travaillées, mais les primes ont disparu. comme la reprise du salaire est calculée de façon forfaitaire, mon employeur doit-il inclure ces primes et celles-ci, jusqu'à mon [reclassement](#) ou mon [licenciement](#). merci de vos réponses